

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 4 DÉCEMBRE 2025

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :
27 NOVEMBRE 2025

Présents : Véronique BARRAQUÉ ONNO (maire), Yacine AINAoui, Christelle ANTOLINOS, Ketty ARICIQUE-DULAC, Marc BEUGNIES, Hubert CORBEL, Martine DESPAX, Julien DOUAY, Yves DULAC, Béatrice ESCLARMONDE, Sandy FARDEL, Romuald FAVREAU, Jérôme FOUILLOY, Nadine HURY, Alain LAFOURCADE, Gilles LAGARDERE, Cédrick LE NEVANEN, Laurent MALARD, Hélène MAROUBY, Claudine PEYRE, Carole RAKOTOARISOA.

Absents : Emmanuelle DELMAS, Robert GRUMDEY, Olivier PHILIPPON, Laurent PLANAGUMA.

Excusés : Martine BONHOMME / Alexia POUZERGUES.

Procurations :

Martine BONHOMME donne procuration à Claudine PEYRE.
Alexia POUZERGUES donne procuration à Laurent MALARD.

Secrétaire de Séance : Madame Ketty ARICIQUE-DULAC

Quorum : 23

Ordre du jour :

- 01-07-2025 – Ressources humaines : Approbation adhésion contrat groupe assurance statutaire 2026/2029 ;
- 02-07-2025 – Ressources humaines : Approbation d'une convention d'adhésion au service retraite du CDG 31 ;
- 03-07-2025 – Domanialité : Constat de désaffection et déclassement du domaine public communal du bien cadastré section AN 128 sis 21 avenue de Guyenne 31700 Mondonville ;
- 04-07-2025 – Vie locale : Fixation des tarifs de remboursement des badges d'accès aux salles municipales ;
- 05-07-2025 – Elections : Mise à disposition des salles municipales pour les candidats ;
- 06-07-2025 – Finances : Actualisation du plan de financement du projet de boulodrome – demande de subvention DETR 2026 ;
- 07-07-2025 – Finances : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ;

- 08-07-2025 – Marchés publics : Validation du choix du prestataire pour le marché de vidéoprotection ;
- 09-07-2025 – SDEHG : Rénovation de l'éclairage public – Tranche finale – Programme LED++ ;
- 10-07-2025 – Toulouse Métropole : Approbation de la convention de mise à disposition du dispositif de recueil mobile avec Toulouse Métropole ;
- 11-07-2025 – Toulouse Métropole : Mode de gestion des attributions des logements sociaux : adoption de l'accord de gestion entre la Métropole et la Mairie de Toulouse pour les années 2025, 2026 et 2027.
- Points divers :
 - Sponsoring de Frédéric Bass
 - Rapport d'activité du SDEHG
 - Avancement des travaux

LA SÉANCE EST OUVERTE À 18 HEURES 36

Madame la Maire rappelle aux élus que les débats sont filmés et enregistrés et qu'il leur faut mentionner leur nom lors de leurs prises de parole. Elle propose de débuter par l'appel.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC procède à l'appel.

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

Madame la Maire passe à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 novembre 2025.

En l'absence de remarques, elle procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES : APPROBATION ADHÉSION CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE 2026/2029

Délibération n° 01-07-2025

Madame la Maire présente la délibération numéro un concernant les ressources humaines, plus précisément l'approbation de l'adhésion au contrat groupe d'Assurance Statutaire pour la période 2026-2029. Elle explique que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne propose une mission facultative d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux.

Elle précise que ce service consiste en la mise en place d'un contrat groupe d'assurance statutaire à adhésion facultative pour le compte des collectivités et établissements publics du département de la Haute-Garonne. Il inclut également la réalisation d'une prestation de suivi des sinistres, des conditions d'application du contrat groupe, ainsi que des conseils. Après mise en concurrence par voie d'appel d'offres, le groupement Willis Towers Watson a été désigné comme titulaire du contrat groupe. Ce dernier permettra, à compter du premier janvier 2026 et pour une durée de quatre ans, la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC ainsi qu'aux agents affiliés à la CNRACL.

En l'absence de remarques, elle procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve l'adhésion au contrat groupe assurance statutaire pour la période 2026/2029.

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES : APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE RETRAITE DU CDG 31

Délibération n° 02-07-2025

Madame la Maire présente la deuxième délibération, qui concerne l'approbation d'une convention d'adhésion au service retraite du CDG 31. Elle précise que le CDG a pour mission de gérer le service retraite et qu'il s'agit d'accompagner les services de ressources humaines de la commune afin d'anticiper et de préparer les dossiers de retraite des agents. Elle propose d'adopter cette convention jointe en annexe un.

En l'absence de remarques, elle procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Approuvé à l'unanimité

DOMANIALITÉ : CONSTAT DE DÉSAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DU BIEN CADASTRÉ SECTION AN 128 SIS 21 AVENUE DE GUYENNE 31700 MONDONVILLE

Délibération n° 03-07-2025

Madame la Maire présente la délibération numéro trois, concernant le constat de désaffection et le déclassement du domaine public communal du bien cadastré section AN 128, situé au 621 avenue de Guyenne. Elle indique que la commune a reçu une proposition d'acquisition formulée par Maîtres Marion BALARD et Mélanie DARTENUCQ, notaires, en date du 7 octobre 2025, relative à un projet d'installation d'un office notarial à Mondonville. Cette proposition porte sur un immeuble cadastré section AN 128 d'une superficie de 143 m², au prix de 200 000 euros. Elle précise qu'il s'agit de prononcer le déclassement du domaine public communal pour ce bien, qui est libre de toute occupation et inutilisé depuis le départ de la Poste le 31 décembre 2023. Ce conseil a pour objectif de constater la désaffection du bien cadastré section AN 128 et de prononcer le déclassement du domaine public communal en vue de son incorporation dans le domaine privé communal.

En l'absence de remarques, elle procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve le constat de désaffection et le déclassement du domaine public communal du bien cadastré section AN 128 sis 21 avenue de Guyenne 31700 Mondonville.

Approuvé à l'unanimité

VIE LOCALE : FIXATION DES TARIFS DE REMBOURSEMENT DES BADGES D'ACCÈS AUX SALLES MUNICIPALES

Délibération n° 04-07-2025

Madame la Maire présente la délibération numéro quatre, qui concerne la fixation des tarifs de remboursement des badges d'accès aux salles municipales. En cas de perte de ce badge, elle propose de fixer le tarif à douze euros, prix d'achat du badge, au lieu de cinq.

En l'absence de remarques, elle procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la fixation des tarifs de remboursement des badges d'accès aux salles municipales.

Approuvé à l'unanimité

ÉLECTIONS : MISE À DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES POUR LES CANDIDATS

Délibération n° 05-07-2025

Madame la Maire présente la délibération numéro cinq qui concerne les prochaines élections municipales et la mise à disposition de salles pour les candidats. Elle explique que la commune peut être sollicitée pour la mise à disposition de salles municipales pour des réunions à caractère politique, particulièrement à l'approche des scrutins électoraux. Elle précise que le prêt gratuit d'une salle est assimilé à un don en nature, sauf si chaque candidat peut en bénéficier dans les mêmes conditions. Elle souligne que les élections imposent la mise en place d'un dispositif garantissant le respect du cadre législatif et l'équité entre les candidats. Elle propose d'autoriser la commune à accueillir les réunions publiques préparatoires aux élections et de définir les modalités de mise à disposition des salles communales. Elle considère que cette délibération, qui n'existe pas auparavant, semble nécessaire dans un souci de démocratie. Il est essentiel d'optimiser les conditions de mise à disposition des salles municipales en période préélectorale et électorale, afin de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs. Elle propose donc de mettre à disposition des différents candidats ou de leurs représentants des salles municipales pour l'organisation des réunions politiques dans le cadre des élections. Elle précise que cette mise à disposition s'établit de la manière suivante : concernant les réunions internes, elles sont mises à disposition gratuitement et sans limitation, selon la disponibilité des salles Centaure et Orion ; pour les réunions publiques, jusqu'à l'ouverture de la campagne officielle, la mise à disposition est également gratuite et sans limitation, selon la disponibilité des salles Centaure et Orion ; pendant la période de campagne officielle, la mise à disposition est gratuite et sans limitation, selon la disponibilité des salles Centaure et Orion, dans la limite de trois réunions publiques deux semaines avant le scrutin. La mise à disposition gratuite inclut le matériel disponible dans la salle sollicitée. Elle précise également que ces mises à disposition de salles municipales ne peuvent être accordées que si elles sont compatibles avec le fonctionnement des services ou le maintien de l'ordre public et qu'elles sont soumises à un accord préalable. Elle ajoute que les demandes de mise à disposition de salle municipale doivent être adressées à Madame la Maire par écrit, au plus tard deux semaines avant la tenue de la réunion, via les formulaires dédiés.

Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles remarques et donne la parole à Monsieur DULAC.

Monsieur Yves DULAC s'interroge sur l'existence d'une limitation en durée de l'occupation de la salle pour une même liste. Dans le cas où quelqu'un souhaiterait réserver la salle toute la journée, il ne semble pas possible de le lui interdire au regard de ce décret.

Madame la Maire confirme.

Monsieur Hubert CORBEL souhaite savoir à partir de quand les salles pourront être mises à disposition.

Madame la Maire répond que c'est possible dès aujourd'hui. Elle précise qu'il convient de suivre la procédure habituelle. Il faut que les salles soient disponibles et que les services le soient également. Elle souligne que si plusieurs événements sont prévus dans ces salles au cours de la même semaine, cela peut devenir compliqué, d'où la nécessité d'anticiper.

Monsieur Yves DULAC fait remarquer qu'il est possible d'avoir une liste et d'organiser une réunion publique, mais en réalité, ne pas avoir de liste qui pourra se présenter.

Madame la Maire répond que ce sont des réunions à caractère politique et qu'il faut opérer de manière transparente.

En l'absence d'autres questions, elle procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la mise à disposition des salles municipales pour les candidats aux élections.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE BOULODROME – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026

Délibération n° 06-07-2025

Madame la Maire présente la délibération numéro six concernant l'actualisation du plan de financement du projet de Bouloodrome, avec une demande de subvention de la DETR pour 2026.

Elle rappelle que des subventions ont déjà été obtenues auprès de la région et du département. La commune renouvelle une demande auprès de la DETR à hauteur de 300 000 euros, ce qui porte l'autofinancement communal à 156 000 euros.

Monsieur Hubert CORBEL demande confirmation que l'autofinancement de la commune représente 25 %.

Madame la Maire confirme.

Monsieur Hubert CORBEL avait cru comprendre que ce montant était supérieur.

Madame la Maire répond que c'est bien pour cette raison que la commune sollicite la DETR à hauteur de 300 000 euros, ce qui permet d'autofinancer à hauteur de 24 %. Des rumeurs circulent affirmant que cela coûtera beaucoup plus cher à la commune, mais elle assure que cela ne représentera que 24 %.

Monsieur Gilles LAGARDERE fait remarquer qu'une première demande a déjà été déposée et demande si elle est restée sans réponse.

Madame la Maire explique qu'ils ont reçu une réponse suite au dépôt de demande du 13 janvier 2025. Elle précise qu'à ce moment-là, les budgets de la DETR n'étaient pas au plus haut et ils ont essuyé un refus. Cependant, elle souligne que ce sont les services de la DETR qui les ont sollicités pour redéposer le dossier.

Monsieur Gilles LAGARDERE constate que le montant de la subvention est très élevé et demande si la commune a bon espoir de l'obtenir.

Madame la Maire répond par l'affirmative, puisque ce sont les services qui les incitent à redéposer la demande.

En l'absence d'autres questions, elle procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve l'actualisation du plan de financement du projet de boulodrome et autorise Madame la Maire à solliciter une subvention DETR 2026.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Délibération n° 07-07-2025

Madame la Maire précise que la délibération numéro sept autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement. Elle indique qu'il s'agit d'une délibération votée chaque année à la même époque, en attendant le vote du budget qui se déroule au mois d'avril. Elle précise que cette année, la date limite pour le vote du budget est fixée au 30 avril, en raison de l'année électorale. Elle explique qu'en attendant, il est nécessaire de garantir le bon fonctionnement de la commune. Ce conseil municipal l'autorise donc à engager des dépenses dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'année précédente, conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

En l'absence de remarques, elle procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Approuvé à l'unanimité

MARCHÉS PUBLICS : VALIDATION DU CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE MARCHE DE VIDEOPROTECTION

Délibération n° 08-07-2025

Madame la Maire présente la délibération numéro huit concernant la validation du choix du prestataire pour le marché de vidéoprotection. Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 24 novembre, elle propose d'attribuer le marché à l'entreprise INEO INFRACOM. Elle demande au conseil de valider le choix de l'entreprise retenue et de l'autoriser à signer les contrats à intervenir ainsi que tous les documents en lien avec cette affaire.

En l'absence de remarques, elle procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve le choix du prestataire pour le marché de vidéoprotection.

Approuvé à l'unanimité

SDEHG : RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – TRANCHE FINALE – PROGRAMME LED++

Délibération n° 09-07-2025

Madame la Maire présente la délibération numéro neuf, concernant la rénovation de l'éclairage public, représentant la tranche finale du programme L.E.D++. Elle indique que cette initiative vise àachever la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public sur la commune – il reste 66 points lumineux à rénover. Avant la rénovation, la commune avait une facture d'électricité de 2 288 euros par an et après rénovation, celle-ci passera à 2 059 euros par an pendant 12 ans, grâce à une aide et un financement du SDEHG. Au terme de ces 12 ans, la commune disposera d'une facture d'électricité de 533 euros.

Elle s'enquiert d'éventuelles remarques.

Madame Nadine HURY demande combien de points au total ont été rénovés.

Madame la Maire indique qu'elle ne dispose pas de cette information. Elle précise que les 66 points lumineux mentionnés sont les nouveaux et qu'elle lui apportera cette information la prochaine fois.

En l'absence d'autres questions, elle procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la rénovation de l'éclairage public dans le cadre de la tranche finale du programme LED++.

Approuvé à l'unanimité

TOULOUSE MÉTROPOLE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU DISPOSITIF DE RECUET MOBILE AVEC TOULOUSE MÉTROPOLE

Délibération n° 10-07-2025

Madame la Maire présente la délibération numéro dix concernant l'approbation de la convention de mise à disposition du dispositif de recueil mobile avec Toulouse Métropole. Elle explique qu'il s'agit de permettre l'enregistrement des demandes de cartes d'identité ou de passeport pour toutes les personnes qui sont dans l'incapacité de se déplacer. Elle précise que c'est un service proposé par la mairie de Toulouse, avec lequel la commune va conventionner, afin que les personnes empêchées puissent bénéficier de ce service. Elle indique qu'il y a une participation forfaitaire qui sera à la charge de la commune.

Elle détaille les tarifs suivants : un forfait déplacement aller-retour avec dépôt et remise pour 177,50 euros, un forfait dépôt et remise lors d'un déplacement groupé sur la même commune pour 96 euros, un forfait déplacement aller-retour avec dépôt pour 103 euros, un forfait déplacement aller-retour avec remise pour 74,50 euros. Elle précise que le règlement se fera sur la base d'un relevé annuel. Elle demande s'il y a des questions sur le dispositif. Elle donne la parole à Monsieur Hubert CORBEL.

Monsieur Hubert CORBEL demande si cela signifie que la métropole va se déplacer.

Madame la Maire répond que ce sera la mairie de Toulouse.

Monsieur Hubert CORBEL suppose qu'un bilan a été fait entre les options de venir à Mondonville ou d'aider les gens à se déplacer à Toulouse.

Madame la Maire précise que ce service ne s'adresse pas à l'ensemble de la population, mais spécifiquement aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer, comme les personnes âgées ou handicapées. Ce service sera assuré par des agents de la commune de Toulouse.

Madame Béatrice ESCLARMONDE s'enquiert de savoir si ce dispositif sera efficace pour toutes les démarches administratives.

Madame la Maire indique qu'il concerne uniquement les demandes de passeport et de carte d'identité.

En l'absence d'autres questions, elle procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la convention de mise à disposition du dispositif de recueil mobile avec Toulouse Métropole.

Approuvé à l'unanimité

TOULOUSE MÉTROPOLE : MODE DE GESTION DES ATTRIBUTIONS DES LOGEMENTS SOCIAUX : ADOPTION DE L'ACCORD DE GESTION ENTRE LA MÉTROPOLE ET LA MAIRIE DE TOULOUSE POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027

Délibération n° 11-07-2025

Madame la Maire présente la délibération numéro 11 qui concerne le mode de gestion des attributions de logements sociaux, ainsi que l'adoption de l'accord de gestion entre la métropole et la mairie de Toulouse pour les années 2025, 2026 et 2027. Elle rappelle que cette délibération a déjà été présentée en 2024 avec une durée d'un an et qu'ils arrivent maintenant au terme de cette période. Elle explique que l'objectif est de fixer les objectifs de réservation en flux annuel de logements et qu'il s'agit désormais de contractualiser de la même manière sur une période triennale, c'est-à-dire de 2025 à 2027.

En l'absence de remarques, elle procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve l'accord de gestion des attributions des logements sociaux entre la Métropole et la Mairie de Toulouse pour les années 2025, 2026 et 2027.

Approuvé à l'unanimité

POINTS DIVERS

Sponsoring de Frédéric Bass

Madame la Maire indique qu'ils ont terminé avec les délibérations et qu'ils vont maintenant aborder les points divers. Elle évoque tout d'abord le sponsoring de Frédéric BASS, leur champion de paracyclisme mondonvillois, qui est champion de France. Elle annonce qu'ils ont décidé de lui octroyer une prime de résultat de 1 000 euros, conformément à ce qu'ils avaient délibéré. Elle conclut en le félicitant et en soulignant son parcours très particulier, qui force l'admiration.

Rapport d'activité du SDEHG

Madame la Maire présente rapidement le rapport d'activité 2024 du SDEHG. Elle précise que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne regroupe 585 communes de Toulouse et de Toulouse Métropole et joue un rôle central dans la gestion du service public de l'énergie dans le département.

En 2024, il a poursuivi ses efforts en faveur de la transition énergétique avec un investissement total de 67,86 millions d'euros, soit une augmentation de 26 % par rapport à 2023.

Madame la Maire présente ensuite les faits marquants pour 2024, notamment l'éclairage public, avec une priorité donnée à la rénovation grâce au programme LED++, permettant d'atteindre 50 % de luminaires équipés de LED sur le territoire. Elle affirme qu'ils sont en avance puisqu'ils vont atteindre les 100 %. En 2024, 42,32 millions d'euros ont été investis dans l'éclairage public, avec 41 200 points lumineux rénovés, générant 2,3 millions d'économies d'énergie pour les communes. Concernant les énergies renouvelables, des travaux ont été lancés pour 14 ombrières photovoltaïques en autoconsommation et qu'une deuxième phase, comprenant 15 nouvelles ombrières, est prévue pour 2025. Elle indique qu'en ce qui concerne les réseaux électriques, un renforcement de 90 km de réseaux basse tension et un enfouissement de 16 km de réseaux ont été réalisés dans 28 communes. Elle ajoute que 1 010 raccordements au réseau électrique ont été effectués, ainsi que la gestion de 108 infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Madame la Maire précise que sur le plan financier, le SDEHG affiche une bonne santé financière grâce à des mesures d'optimisation adoptées depuis 2021. Elle détaille que les recettes s'élèvent à 93 millions d'euros, provenant principalement de l'assise sur l'électricité, des participations des communes et des emprunts. Les dépenses totalisent 87 millions d'euros, dont 78 millions consacrés aux travaux d'investissement.

Madame la Maire explique que le SDEHG met l'accent sur la satisfaction des communes et des usagers, avec un taux de satisfaction de 92 % pour les travaux réalisés et de 88 % pour l'entretien de l'éclairage public. Il vise à atteindre 100 % de luminaires LED d'ici 2028 et à accélérer le déploiement des ombrières photovoltaïques pour renforcer l'autoconsommation énergétique des communes.

Elle propose à Jérôme FOUILLOY d'évoquer les ombrières photovoltaïques qui ont été installées sur la commune, puisqu'ils ont fait partie de ce dispositif.

Monsieur Jérôme FOUILLOY indique que la commune a participé au premier appel d'installation d'ombrières photovoltaïques, installées sur l'espace du parking Bouconne ainsi que sur le parking de l'ALAE et de Jules Verne. Il précise que ces installations ont été achevées cette année et connectées au réseau. Elles sont désormais opérationnelles et alimentent les deux écoles, avec une diminution de la consommation d'électricité chiffrée à environ 50 % sur la période analysée depuis leur installation, c'est-à-dire depuis mars.

Madame la Maire estime que c'était un bon choix et un bon investissement.

Avancement des travaux

Madame la Maire propose de faire un point sur l'avancement des travaux en cours. Elle demande à Yacine d'aborder le boulodrome, puis à Marc BEUGNIES de parler du CAJ.

Monsieur Yacine AINAQUI confirme que le boulodrome avance bien. Il indique que la commune respecte le phasage initial, la météo ayant été plutôt favorable jusqu'à présent. Les fondations ont été coulées et la structure est en cours de montage. Il prévoit une livraison pour mi-février et précise qu'ils sont dans les délais grâce à cette météo clémence.

Monsieur Marc BEUGNIES fait savoir que concernant le CAJ, le Centre d'Action Jeunesse qui doit être implanté à l'emplacement de l'ancien, les fondations et la préparation du terrain ont été réalisées. Une livraison est prévue pour mars, car il est fabriqué en usine sous forme modulaire, respectant ainsi le calendrier initialement prévu.

Madame la Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur HUBERT CORBEL pose une question concernant l'aire d'accueil des gens du voyage. Il rappelle qu'à deux reprises, il y a eu un refus de vente de la part du propriétaire. La commune leur avait laissé entendre qu'il pourrait y avoir une déclaration d'utilité publique que le préfet lancerait immédiatement. Il constate que jusqu'à ce jour, rien n'est affiché, ni dans les communes ni sur le terrain. Il demande où en est cette procédure. Par ailleurs, il rappelle qu'une commission devait se mettre en place au niveau de la métropole, qui invitait les maires concernés à travailler sur ce sujet. Il souhaite savoir si cela a pris effet.

Madame la Maire indique qu'à ce jour, il n'y a rien de nouveau à annoncer. Elle précise qu'elle n'est pas davantage informée et que le dossier reste au niveau de la métropole, certainement du préfet. Elle assure qu'elle tiendra le conseil informé, comme elle le fait chaque fois qu'elle a des nouvelles sur le sujet.

Monsieur Gilles LAGARDERE s'enquiert du permis de construire pour la maison de santé.

Madame la Maire répond que le permis a été accordé. Elle précise qu'ils sont bientôt à la fin de la période de recours, le 11 décembre.

Monsieur Gilles LAGARDERE n'a pas vu d'affichage.

Madame la Maire explique que l'affichage se trouve à l'entrée du centre commercial, sur la droite, car il doit toujours être à la vue du public et non sur la parcelle elle-même.

Monsieur Gilles LAGARDERE pensait que ce panneau concernait la station de lavage.

Madame la Maire précise qu'il reste encore des démarches à effectuer avec les notaires et que la période de recours doit se terminer dans quelques jours. Elle explique que maintenant, le dossier est entre les mains du notaire qui doit travailler pour la vente du terrain, et qu'une fois la vente effective, les médecins pourront commencer à réaliser leurs travaux.

Madame Béatrice ESCLARMONDE indique qu'elle a été interrogée par une administrée au sujet du dispositif de la commune relatif au sport santé. Elle demande si ce dispositif est actuellement en place. Elle précise que l'administrée a reçu des informations de son médecin, lequel lui a indiqué avoir eu des renseignements de la mairie, mais qu'il n'en savait pas davantage. Le médecin a précisé qu'il fallait s'inscrire.

Monsieur Yves DULAC confirme que la communication est en cours, avec la diffusion prochaine de flyers. Il précise que le dispositif va effectivement démarrer sous forme de séances d'une heure, organisées le vendredi, avec un coach formé en activité physique adaptée qui encadrera des groupes d'une dizaine de personnes. Il indique que dix premières séances seront gratuites. Cela s'inscrit dans le cadre du sport sur ordonnance, le coach travaillant sur prescription du médecin traitant, pour des patients en ALD ou sans ALD, notamment pour des patients trop sédentaires ou présentant des pathologies pour lesquelles le médecin traitant estime que l'activité physique est bénéfique, même en l'absence d'ALD. Cela peut donc concerner un grand nombre de patients. Monsieur Yves DULAC précise que la mairie prendra en charge les dix premières séances. Il détaille que le coût complet d'une séance d'une heure pour le coach s'élève à 40 euros. Il indique que pour les Mondonvillois, après ces dix séances, le coût sera de deux euros, tandis que pour les personnes extérieures à Mondonville, il sera de quatre euros. Il donne l'exemple de dix Mondonvillois ayant déjà effectué dix séances et souhaitant continuer : la mairie verserait 20 euros pour compléter l'apport des Mondonvillois. Il annonce qu'un budget de 5 000 euros a été retenu par le CCAS sur le budget 2025, ce qui permettra de démarrer en 2025.

Madame Béatrice ESCLARMONDE demande où et auprès de qui l'inscription doit se faire.

Madame Ketty ARICIQUE DULAC répond que l'inscription se fera pour l'instant à l'adresse habituelle du président du CCAS, puis sera ensuite reroutée auprès de la coach.

Monsieur Yves DULAC précise qu'en plus des séances, une évaluation d'une heure et demie environ sera réalisée pour chaque personne souhaitant participer à cette activité, afin d'identifier ses besoins et ses attentes. Il ajoute que des groupes de personnes pourront être constitués en fonction des exercices qui leur sont adaptés.

Madame la Maire clôture la séance du conseil municipal et annonce que la prochaine séance aura lieu le 16 décembre au même endroit et à la même heure. Elle souhaite une bonne soirée aux conseillers.

FIN DE SÉANCE À 19 HEURES 09

Présidente de séance
Véronique BARRAQUÉ ONNO



Secrétaire de séance
Ketty ARICIQUE-DULAC



